



Nuoma Mutuelle

Le 25 septembre dernier, le Maire, Igor Trickovski, a signé officiellement une convention avec **Nuoma Mutuelle**.

Notre objectif est de proposer une **couverture de santé qualitative et accessible** pour tous les Villejustiens. Je pense notamment aux personnes qui arrivent en fin d'études, aux travailleurs indépendants ou bien-sûr aux retraités, qui parfois renoncent à reprendre une mutuelle quand ils n'ont plus d'employeur, ce qui les éloigne de fait des solutions de santé. A ce titre, la proposition de Nuoma nous a semblé la plus pertinente, de par la lisibilité de leurs offres, les tarifs proposés et également l'absence d'augmentation liée à l'âge après 66 ans. - a souligné le Maire.

Après la signature de la convention, une **réunion publique** a réuni de nombreux Villejustiens venus s'informer, découvrir et poser leurs questions sur ce projet.

Le modèle de Nuoma Mutuelle :

- un tarif viager dès 66 ans : **plus d'augmentation liée à l'âge après 66 ans**,
- des frais de gestion à 12,9%,
- un taux de redistribution de 86% des cotisations dans les prestations pour les adhérents,
- des prestations renforcées sur les postes qui touchent les séniors tels que l'optique, le dentaire, l'hospitalisation ou encore l'audioprothèse...

Pour obtenir plus d'informations et les détails du contenu de ces offres complémentaire santé, n'hésitez pas à **prendre rendez-vous** avec un conseiller de NUOMA Mutuelle au **0 805 037 110** (appel non surtaxé).

Les permanences ont lieu à la mairie, dans la salle du Conseil Municipal et **uniquement sur rendez-vous**.

Prochaine permanence : **vendredi 8 novembre, après-midi**.

